



FICHE PRATIQUE

ASSOCIATION SANS REFUGE : VOS OBLIGATIONS

Vous êtes une **association sans refuge** quelles sont vos obligations ?

DÉFINITION JURIDIQUE

Une **association sans refuge** est une association de protection des animaux **qui n'exerce pas l'activité de refuge** et qui a recours au placement des animaux via des **familles d'accueil**.

Attention ! Si votre association n'a pas de familles d'accueil et que vous accueillez des animaux chez vous avant leur adoption, vous êtes considérés comme une famille d'accueil et vous avez des obligations.

+ Voir la fiche pratique Famille d'accueil disponible sur notre site internet.

Si vous accueillez des animaux de l'association à votre domicile, attention à ne pas tomber sous la réglementation refuge. Rapprochez vous de votre DDPP.

VOS OBLIGATIONS

Nouvelle obligation : inscription sur la BNO depuis le 14 décembre 2023 pour les espèces chien/chat/furet

Un règlement européen impose à la France de mettre en place une plateforme pour recenser tous les établissements exerçant des activités en lien avec la détention de **chiens, chats et/ou furets** (c'est-à-dire les carnivores domestiques). En France, cette plateforme s'appelle la Base Nationale des Opérateurs (BNO). Vous devez **vous y inscrire** et y **déclarer vos familles d'accueil**.

Vous trouverez cette plateforme sur le site de l'I-CAD : <https://basenationaleopérateurs.i-cad.fr/>
+ Voir la fiche pratique pour l'inscription sur la BNO disponible sur notre site internet.



Attention ! L'enregistrement sur la BNO remplace la déclaration d'activité via le Cerfa 15045*03 pour les espèces chien/chat/furet. Une fois la déclaration BNO finalisée, vous recevrez un récépissé de déclaration.

Nouvelle obligation : Désignation d'un vétérinaire sanitaire pour les espèces chien/chat/furet

Vous devez remplir et faire signer au vétérinaire sanitaire le **Cerfa 15983*01** de désignation du vétérinaire sanitaire par le détenteur d'animaux (*voir comment remplir le Cerfa en page 6*).

Ce document devra être transmis à votre DDPP, puis déposé sur la BNO une fois validé.
Retrouvez le Cerfa ici : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15983.do



Qu'est-ce qu'un vétérinaire sanitaire ?

Le **vétérinaire sanitaire** est titulaire d'une **habilitation sanitaire** délivrée par une DDPP. Il est notamment en charge de surveiller les maladies réglementées et de réaliser les visites sanitaires obligatoires. Son rôle est de **conseiller l'association sur ses obligations**.

À noter que le vétérinaire sanitaire n'est pas nécessairement le vétérinaire qui suit les animaux au quotidien.

La rédaction d'un règlement sanitaire

Vous trouverez un modèle de règlement sanitaire sur le site de l'Ordre National des Vétérinaires en vous rendant sur ce lien :

<https://www.veterinaire.fr/je-suis-veterinaire/mon-exercice-professionnel/les-fiches-professionnelles/reglement-sanitaire-des-apa-avec-familles-daccueil>

Celui-ci peut également être rédigé avec votre vétérinaire sanitaire.

Faire une déclaration d'activité pour les espèces autres que chien/chat/furet non concernées par la BNO

Vous devez remplir et transmettre à votre DDPP, le **Cerfa 15045*03** + Annexe de consentement d'un vétérinaire sanitaire.

La version actuelle du Cerfa n'intègre pas les associations sans refuge – tant que la version n'a pas été actualisée, des conseils pour remplir le Cerfa en page 4 et 5 de cette fiche pratique.

Retrouvez le Cerfa ici : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15045_03.do

Retrouvez l'annexe ici : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getAnnexe.do?cerfaAnnexe=15045*03&cerfaFormulaire=15045*03

La justification des connaissances requises par la réglementation

L'un des membres du Conseil d'Administration ou du bureau de votre association doit être titulaire d'une des certifications ou diplômes suivants : ACACED, CCAD, vétérinaire, ASV...

(liste établie par le ministère de l'Agriculture)



La réglementation liée aux familles d'accueil (FA)

+ Voir la fiche pratique Famille d'accueil disponible sur notre site internet.

- Tenir un registre d'entrée et de sortie des animaux
- Enregistrer les animaux à l'I-CAD
- Déclarer ses FA sur la BNO
- Établir un contrat de famille d'accueil entre l'association et la famille d'accueil
- Remettre à la famille d'accueil un document d'information (même document que pour les adoptants : Certificat d'Engagement et de Connaissance (CEC))
- Faire établir un certificat vétérinaire dans les 7 jours (garder une copie)

Réglementation liée aux adoptions

+ Voir la fiche pratique Adoption disponible sur notre site internet.

- Établir un attestation de cession (contrat)
- Remettre à l'adoptant un document d'information : le Certificat d'Engagement et de Connaissance (CEC) qu'il doit signer au moins 7 jours avant l'adoption
- Un certificat vétérinaire doit être établi



Attention ! Si vous ne respectez pas ces obligations, vous vous exposez à des peines pouvant aller de la simple contravention à un délit.

La SPA vous accompagne, vous conseille et tient à votre disposition l'ensemble des textes réglementaires, n'hésitez pas à nous contacter : **aidesassociations@la-spa.fr**

Cette fiche est une vulgarisation à date des textes disponibles : elle est amenée à évoluer en fonction des précisions apportées par le ministère de l'Agriculture.

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DES PROFESSIONNELS EXERÇANT DES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPÈCES DOMESTIQUES

ARTICLES L214-6-1, L214-6-2, L214-6-3 ET R 214-28 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

ARRÊTÉ DU 3 AVRIL 2014 FIXANT LES RÈGLES SANITAIRES ET DE PROTECTION ANIMALE AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES ACTIVITÉS LIÉES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPÈCES DOMESTIQUES RELEVANT DU IV DE L'ARTICLE L214-6 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME.

en charge de la protection des populations du département où est implanté l'établissement

Cochez « Première déclaration »

☒ Première déclaration

☐ Actualisation

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | |

Raison sociale : _____

Adresse de l'établissement : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : | | | | | | Commune : _____

Exploitant de l'établissement

Nom : _____ ; Prénom : _____

Téléphone : | | | | | | | | | | | | | | | | ; | | | | | | | | | | | | | | | |
Fixe mobile

Mél : _____

Personnel justifiant des connaissances requises par la réglementation (Le cas échéant compléter sur papier libre)

Nom, Prénom	Fonction et/ou attribution

ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

Tout animal de compagnie d'espèces domestiques : ☐ Vente

☐ Présentation au public

Chiens et chats :

☐ Élevage ☐ Gestion d'une fourrière ☐ Gestion d'un refuge

☐ Transit ☐ Garde / Pension ☐ Éducation ☐ Dressage

Rajoutez une case « Association sans refuge » et cochez la

ESPÈCES ANIMALES HÉBERGÉES ET CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

(Le cas échéant compléter sur papier libre)

Ne pas remplir cette partie

	Capacité d'hébergement maximale (obligatoire chiens, chats, furets et indicatif autres espèces)
Chiens	
Chats	
Furets	
Lapins	
Rongeurs	
Oiseaux	
Poissons	
Autres préciser (facultatif) :	
-	
-	
-	
-	

DÉSIGNATION DU VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Nom : _____ ; Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : | | | | | Commune : _____

NB : L'engagement du vétérinaire doit être complété selon le modèle fourni en annexe et joint à la présente déclaration.

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) : _____

- certifie pouvoir représenter le déclarant dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire ;
- m'engage à signaler à la direction départementale en charge de la protection des populations toute modification significative d'un ou plusieurs éléments de la présente déclaration ;
- reconnais être informé que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 novembre 2001, toute information sanitaire enregistrée dans le système d'information de la Direction générale de l'alimentation (SIGAL) et relative à la généalogie, aux mouvements et à l'état de santé des animaux entretenus dans mon établissement ainsi qu'à la situation de mon établissement lui-même au regard des maladies réglementées et non réglementées, pourra être communiquée par les services de l'Etat au(x) vétérinaire(s) sanitaire(s) ci-dessus désigné(s).
- être informé(e) de l'obligation de présenter lors des inspections des agents de la direction départementale en charge de la protection des populations
 - le plan d'ensemble* à jour de l'établissement (facultatif pour élevage chiens et chats de 3 reproductrices ou moins) ;
 - le registre des entrées et sorties des animaux ;
 - le registre sanitaire ;
 - l'un des justificatifs de connaissance mentionnés à l'article L. 214-6-1 pour les personnels cités à la page 1 du présent formulaire.

Fait le | | | / | | | / | | | | |

Signature :

* : précisant la fonction des différents locaux et accompagné d'une notice de description des installations et équipements.

DESIGNATION DU VETERINAIRE SANITAIRE PAR LE DETENTEUR D'ANIMAUX

(ARTICLES L.203-1, L.203-2, L.203-3, R.203-1, R. 203-2 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME)

A renvoyer à la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DD(CS)PP) du département où est enregistré l'établissement

Attention, ce formulaire doit être daté et signé par le détenteur des animaux et par le(s) vétérinaire(s) sanitaire(s) désigné(s)

Si vous détenez des animaux de différentes espèces et que vous souhaitez désigner un (des) vétérinaire(s) sanitaire(s) différent(s) pour certaines de ces espèces, merci de compléter autant de formulaires que de (groupes de) vétérinaires sanitaires différents désignés.

IDENTIFICATION DU DETENTEUR DES ANIMAUX

☐ Vous êtes un professionnel

N° SIRET : _____

N° détenteur EDE : _____

(obligatoire pour les élevages de ruminants, de porcins et de volailles filière ponte)

Raison sociale : _____

Adresse de l'établissement (ou adresse personnelle du détenteur pour les particuliers) : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : fixe _____ ; mobile _____

Adresse électronique : _____

☐ Vous êtes un particulier

Date de naissance : ____/____/____

N° NUMAGRIT (le cas échéant) : _____

Cochez "**Carnivores domestiques**"
pour les chiens, chats et furets

ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT

Groupe(s) d'espèces concerné(s) par la désignation du (des) vétérinaire(s) sanitaire(s) :

- | | | | | |
|----------------------------------|---|---|-----------------------------------|--------------------------------------|
| ☐ Bovins | ☐ Carnivores domestiques | ☐ Reptiles | ☐ Primates | ☐ Amphibiens |
| ☐ Caprins | ☐ Equins | ☐ Poissons d'élevage | ☐ Rongeurs | ☐ Lagomorphes |
| ☐ Ovins | ☐ Sangliers | ☐ Volailles - préciser l'(les) espèce(s) : _____ | | |
| ☐ Porcins | ☐ Autre : préciser l'(les) espèce(s) : _____ | | | |

Type d'activité (hors équins) :

- | | | |
|---|--|---|
| ☐ Elevage | ☐ Détenteur non professionnel de carnivores domestiques | ☐ Refuge, fourrière |
| ☐ Opérateur commercial / vente | ☐ Elevage, fourniture, importation d'animaux à des fins scientifiques | ☐ Utilisation d'animaux à des fins scientifiques |
| ☐ Couvoir | ☐ Présentation au public de faune sauvage captive | ☒ Autre : préciser Association sans refuge |

Type d'activité (élevage et détention d'équins) : Nombre de chevaux ou poneys détenus : _____ Nombre d'ânes, mules ou mulâtres détenus : _____

N°(s) détenteur(s) attribué(s) par le SIRE (IFCE) : _____

- | | | | |
|---|---|---|---------------------------------|
| ☐ Elevage | ☐ Centre équestre/Enseignement | ☐ Entraînement (courses) | ☐ Refuge |
| ☐ Détention par un particulier | ☐ Professionnel autre (cavalier pro pour chevaux de sport, dresseur en attelage, débardage, spectacles équestres, ...) | | |

Cochez "**Autre**" et précisez
"**Association sans refuge**"

COORDONNEES DU (DES) VETERINAIRE(S) SANITAIRE(S) DESIGNÉ(S)

Il est possible de désigner plusieurs vétérinaires sanitaires disposant d'un même domicile professionnel d'exercice (DPE) dans la mesure où l'aire géographique d'exercice de leur habilitation comprend le département du lieu de détention des animaux. Si votre désignation concerne plus de quatre vétérinaires, merci de fournir leurs coordonnées et leur engagement sur papier libre.

Domicile Professionnel d'Exercice (DPE) du (des) vétérinaire(s) désigné(s) :

N° ordinal du DPE : _____ Adresse du DPE : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Adresse électronique : _____

Vétérinaire(s) sanitaire(s) désigné(s) :

Date de prise de fonctions du (des) vétérinaire(s) : ____/____/____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

N° d'Ordre : _____

Téléphone : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

N° d'Ordre : _____

Téléphone : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

N° d'Ordre : _____

Téléphone : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

N° d'Ordre : _____

Téléphone : _____